

PROCES-VERBAL de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 25 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois le 25 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Claude NEF, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 12

Etaient présents : MM. Agras, Carpentier, Cominotti, De Prada, Grux, Knepper et Nef, et Mmes Lapeyrière, Mascarenc, Maurens, Pérès et Petit

Procurations : M. Espiet (procuration à M. Nef) M. Bourdieu (procuration à M. Agras)

Absents : Mme Kauffmann

Nombre de votants : 14

Secrétaire de séance : M. Agras

A L'ORDRE DU JOUR

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 31/07/2023

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal si des observations sont à formuler concernant le compte-rendu de la réunion du 31 juillet 2023 : sans objet. Approbation unanime.

2 – THERMES : PROCEDURE DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU CENTRE THERMAL DE CASTERA-VERDUZAN : CHOIX DU MODE DE GESTION

Vu le code général des collectivités territoriales dont notamment les articles L 1411-1 à L 1411-19 du code général des collectivités territoriales

Vu le rapport de présentation du contrat de concession de service public.

Par la signature d'un bail emphytéotique en 1997, la Commune a confié la gestion et l'exploitation du centre thermal et de son forage au Département du Gers.

Le centre thermal est actuellement géré en régie par le Département du Gers.

La nécessité de développer l'exploitation du site et de valoriser le nouvel agrément rhumatologie confirment aujourd'hui la pertinence d'envisager une gestion déléguée de l'établissement thermal.

Le traitement juridique dudit bail emphytéotique sera abordé par la Commune et le Département dans la temporalité ad hoc.

Le rapport de présentation joint précise les caractéristiques essentielles du service délégué ainsi que la procédure correspondante.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, décide à l'unanimité :

- D'approuver la mise en œuvre d'une concession de service public pour la gestion du centre thermal ;
- D'engager la procédure correspondante, conformément aux articles L 1411-1 à L1411-19 du code général des collectivités territoriales, et des articles R3121-1 et R3125-7 du code de la commande publique ;
- D'autoriser le Maire à signer les documents à intervenir dans le cadre de cette opération.

Approbation unanime

3- LOCATION DES SALLES DE LA MAIRIE POUR DES ACTIVITES REGULIERES (ZUMBA, YOGA, COUNTRY, ...)

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 26 octobre 2020, le Conseil Municipal avait établi des tarifs et modalités de location du matériel communal et de la salle des fêtes de la mairie.

Des activités sportives régulières comme la zumba, le yoga ou la danse country sont proposées plusieurs soirs de la semaine dans les locaux de la mairie. Aussi il apparaît nécessaire d'établir une tarification adaptée à ces utilisations des salles de la mairie.

M. le Maire propose une location annuelle de 150 € pour chaque soirée d'activité. Ainsi lorsqu'une activité est proposée un seul soir de la semaine alors le coût annuel sera de 150 €, si cette activité est proposée deux soirs par semaine alors le coût annuel sera de 300 €, ainsi de suite.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, décide à l'unanimité :

- De fixer le tarif de location annuelle des salles de la mairie pour les activités régulières (zumba, yoga, danse country,...) à 150 € lorsque l'activité est proposée une soirée par semaine, 300 € deux soirées par semaine et ainsi de suite ;
- D'autoriser le Maire à signer les documents à intervenir dans le cadre de la location des salles de la mairie.

Approbation unanime

4 – QUESTIONS DIVERSES :

- Voirie et arbres après la tempête du 11/09/2023 : M. le Maire donne lecture du courriel envoyé par M. Bigaré ;
- Fermeture au public des bureaux de la mairie : les membres du conseil municipal approuvent le choix du mardi après-midi ;
- Remerciements de la famille Dupuy : M. le Maire donne lecture de la carte adressée au conseil municipal suite au décès de Mme Juliette Dupuy, maman d'Isabelle ;
- Mariage de M. Grux : M. Grux informe les membres du conseil municipal de son mariage le 21 octobre 2023 ;
- Coffret électrique au parc : M. Grux informe l'assemblée que le coffret temporaire de la fête est toujours ouvert : réponse : Il sera fermé prochainement ;
- Travaux avenue de la Ténarèze (charpentier Polès) : M. Grux demande si l'artisan possède une autorisation de voirie : réponse positive ;
- Canal de l'Auloue et nettoyage : M. Grux demande quand sera nettoyé le canal de l'Auloue : réponse : la semaine prochaine ;
- Budget participatif : M. Knepper fait le point sur l'édition 2023. Il évoque une modification du règlement pour la version 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Affiché le 27 septembre 2023

Le président de séance,
Claude NEF, maire

le secrétaire de séance,
Pierre AGRAS, adjoint